

Soutenu par



## APPEL À PROJET SAISON 2026-2027

### RESIDENCES DE CRÉATION À LA COMÈTE

La Comète – espace d'exploration artistique dédié aux pratiques amateurs et émergentes du spectacle vivant, a ouvert ses portes en janvier 2021. Il s'agit de l'un des équipements culturels de la Ville de Saint-Étienne. L'une de ses missions est l'accompagnement de jeunes compagnies dans leur processus de création, notamment par l'accueil d'artistes en résidence.

Pour la saison 2026/2027, La Comète propose deux résidences de création pour un minimum de 3 semaines de présence sur le territoire stéphanois. La durée précise de la résidence sera à déterminer en fonction des besoins des compagnies sélectionnées.

Cet appel à projet s'adresse aux compagnies de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'écriture se développe autour des arts du mouvement (danse, cirque, pluridisciplinaire) pour des créations destinées à des lieux dédiés ou non dédiés. Un regard attentif sera porté aux projets portés par des compagnies émergentes.

La ville de Saint-Étienne est labellisée ville 100% EAC par les ministères de la culture et de l'éducation nationale. Dans ce cadre, les résidences auront pour ambition de créer des rencontres autour des 3 piliers de l'EAC (l'expérience artistique, la pratique culturelle et le partage des savoirs), entre les équipes artistiques accueillies et les publics stéphanois de tous âges. Un regard attentif sera porté aux projets allant vers des publics de 0 à 25 ans, hors temps scolaire.

A l'issue de chaque résidence sera organisé un temps de restitution publique, qui pourra prendre diverses formes, en fonction de l'état d'avancement du travail artistique. Les publics rencontrés dans le cadre des projets d'éducation artistique et culturelle seront prioritairement conviés à ces restitutions.

Ces résidences visent à mettre en place un laboratoire de création artistique et à offrir aux compagnies un espace pour la création, l'expérimentation et la recherche, mais aussi à créer une dynamique de rencontre entre les habitants et les artistes, de brassage entre les disciplines et esthétiques défendues par les compagnies accueillies et les artistes déjà présents sur le territoire.

**Les compagnies artistiques seront retenues en fonction des critères suivants :**

- statut professionnel des compagnies,
- sièges sociaux des compagnies situés en Auvergne-Rhône-Alpes,
- pertinence du projet,
- attention particulière portée aux écritures du mouvement,
- importance des modalités de partage du propos artistique, au regard des droits culturels et dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle,
- regard attentif porté aux compagnies émergentes.

**L'accompagnement de La Comète se définira comme suit :**

- mise à disposition de studios et/ou salle de spectacle en fonction des besoins des compagnies et des disponibilités des espaces de travail. Le Panassa est exclu des espaces mis à disposition,
- soutien financier à hauteur de 6000 euros TTC pour chaque compagnie sélectionnée. Ce soutien financier comprend la période de résidence de création et le projet d'éducation artistique et culturelle,
- hébergement des équipes artistiques, dans la limite de 6 personnes simultanément, et en fonction des disponibilités des appartements,
- co-construction du projet d'éducation artistique et culturelle avec les compagnies, et mise en relation avec les habitants et les habitantes,
- co-organisation avec les compagnies des temps de restitution publique,
- soutien à la rencontre avec les réseaux professionnels ligériens,
- communication sur la présence des compagnies à Saint-Étienne, via le site internet et le journal semestriel de La Comète.

**Pour candidater :**

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants :

- fiche de renseignement ci-jointe dûment complétée
- statuts de l'association
- présentation de la compagnie
- présentation du projet de création sur lequel la compagnie souhaite travailler pendant sa période de résidence
- présentation du projet d'éducation artistique et culturelle sur lesquels la compagnie souhaiterait s'investir sur le territoire stéphanois
- budget prévisionnel de la résidence
- budget prévisionnel de la création
- éléments techniques souhaités pendant la période de résidence
- calendrier de résidence envisagé

- RIB

**Date limite de candidature : 5 avril 2025 inclus.**

Les candidatures reçues seront étudiées par un comité artistique constitué de professionnels oeuvrant dans le champ du spectacle vivant et de l'éducation nationale et populaire.

L'annonce du choix des deux compagnies sélectionnées se fera aux alentours du 11 juin 2025.

Les résidences se dérouleront entre les mois de septembre 2026 et juin 2027.

Les dossiers de candidatures sont à envoyer à [magali.clement@saint-etienne.fr](mailto:magali.clement@saint-etienne.fr)

**Informations pratiques :**

La Comète

7 avenue du Président Émile Loubet

42000 Saint-Étienne

<https://lacomete.saint-etienne.fr>

Pour toute demande d'informations : [magali.clement@saint-etienne.fr](mailto:magali.clement@saint-etienne.fr)

Une convention de résidence sera signée entre la Ville de Saint-Étienne et chacune des compagnies accueillies en résidence.

## Fiche de renseignements

Nom de la structure juridique portant le projet :

Nom de la compagnie (si différent) :

Nom et coordonnées (téléphone + mail) du responsable artistique :

Noms et coordonnées (téléphone + mail) des responsables technique et administratif (facultatif) :

Adresse du siège social :

Site internet :

N° SIRET :

N° APE :

N° licence :

Genre artistique :

Partenaires sur le projet de création en cours (coproduction, accueil en résidence, pré-achat, etc.) :